



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Vingt Quatre Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme PÉRICHON.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCAION
2025

DATE D'AFFICHAGE
2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **14**
VOTANTS : **18**

Excusés :

- **Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,**
- **Mme JEUNE, pouvoir à Madame CHERVIN,**
- **M. TALABARD, pouvoir à Monsieur BOUCHET,**
- **Mme Annie MINARD de CHABANNES, pouvoir à Madame AUBIN.**

Absents :

- **Mme MOUILLÈRE,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : CAO
GROUPEMENT DE
COMMANDES -
MARCHÉS
TRAVAUX DE
VOIRIE.**

Monsieur le Maire explique que suite à l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un marché de travaux de voirie avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et les Communes de Droiturier, Saint-Pierre Laval, Andelaroche, Isserpent et Lapalisse, il est nécessaire de composer une CAO spécifique au groupement.

Selon l'article L1414-3 du CGCT, il est nécessaire lors de la création de groupements de commandes de créer une Commission d'Appel d'offres avec 1 représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque collectivités membres.

Le représentant du coordonnateur du groupement de commandes présidera la Commission d'Appel d'Offres.

Aussi il est proposé la composition suivante :

- **Président : Monsieur Jacques de Chabannes, Président de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse ;**

- Membre Représentant la Commune de Lapalisse :
Monsieur Gérard BOUCHET, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Lapalisse ;
- Membre Représentant la Commune d'Andelaroche :
Madame Pascale RICHARD, Maire de la Commune d'Andelaroche ;
- Membre Représentant la Commune de Droiturier :
Monsieur Jérôme GROULY, Maire de la Commune de Droiturier ;
- Membre Représentant la Commune d'Isserpent :
Monsieur Louis SALLES, Maire de la Commune d'Isserpent ;
- Membre Représentant la Commune de Saint-Pierre Laval :
Monsieur Yves COLLANGES, Maire de la Commune de Saint-Pierre-Laval.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes relatif au marché de travaux de voirie avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et les Communes de Droiturier, Saint-Pierre Laval, Andelaroche et Isserpent.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

- 7 MARS 2025

Publié ou Notifié

le : 25 FEV. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

